



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16534
5 mai 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 4 MAI 1984, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU NICARAGUA AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint certains documents qui nous ont été adressés par des citoyens costa-riciens soucieux du maintien de la neutralité active de leur pays; ces documents, que nous avons jusqu'à présent considérés comme confidentiels, prouvent que la Central Intelligence Agency utilise le territoire du Costa Rica et que des fonctionnaires du gouvernement de ce pays sont mêlés à ces activités.

Nous avons récemment communiqué ces documents, à titre confidentiel, au Ministre des relations extérieures et du culte de la République du Costa Rica, avec une note de protestation No DAJ 067 en date du 28 avril, dans laquelle nous dénonçons la participation du vice-ministre de l'intérieur, M. Enrique Chacón, et d'autres fonctionnaires costa-riciens aux activités de la Central Intelligence Agency au Costa Rica. Dans cette note, nous lançons également un nouvel appel au gouvernement du président Monge, lui demandant d'appliquer des mesures propres à assurer le contrôle du territoire costa-ricien, de façon à garantir la neutralité qu'il a lui-même proclamée et à permettre aux deux peuples et aux deux gouvernements, dans le cadre de la Commission mixte, de résoudre de façon juste et honorable les problèmes actuels.

Malheureusement, depuis que nous avons adressé cette note et les pièces qui l'accompagnaient au Gouvernement du Costa Rica, la situation à la frontière qui nous sépare de ce pays tend à se détériorer, contrairement aux vœux du peuple et du Gouvernement nicaraguayens. C'est pourquoi nous sommes contraints de vous communiquer le texte des documents en question, qui confirment les assertions de mon gouvernement, à savoir qu'on se sert du territoire costa-ricien pour étendre le champ de la guerre ignoble que, sans l'avoir déclarée, le gouvernement Reagan livre à mon pays par le biais des opérations menées sous le manteau par la Central Intelligence Agency.

Nous sommes par ailleurs depuis quelques jours la cible, de la part du Gouvernement du Costa Rica, d'une série d'accusations gratuites concernant des bombardements et attaques que nos forces armées auraient effectués contre le territoire et la garde rurale de ce pays. Or, nous avons constaté qu'il s'agissait en réalité d'actes d'auto-agression et de provocation perpétrés par la Central Intelligence Agency, qui cherche par là à faire du Costa Rica également une base d'agression militaire, rôle qui était jusqu'à présent dévolu au Honduras, et cela au moment même où le Gouvernement des Etats-Unis cherche à obtenir du Congrès des crédits supplémentaires et où, en concertation avec certains milieux costa-riciens, on tente de justifier aux yeux de l'opinion publique de ce pays voisin l'arrivée d'armes ainsi que de militaires américains faussement qualifiés de spécialistes du génie militaire, pour développer les préparatifs de guerre contre notre nation.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et des pièces jointes comme document du Conseil de sécurité.

L'ambassadeur,

Représentant permanent du Nicaragua
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Javier CHAMORRO MORA

ANNEXE I

Note

On trouvera à la présente annexe la reproduction en fac-similé des documents communiqués par la délégation du Nicaragua.

24 de febrero de 1983

Señor:
 Lic. Enrique Chacón
 Vice-Ministro
 Ministerio de Gobernación
 S. D.

Estimado señor:

Con instrucciones suyas, le informo que con respecto al operativo de la frecuencia clandestina, hicimos la investigación en finca Quinta Heroica, carretera a Viato de Mar de Guadalupe, de fuerte tejidos 500 mts. al este, propiedad del Sr. Cornelio Koops, de nacionalidad holandesa, representada por el Sr. Carlos Maturana Márquez y David Antonio Cedeño Wong, ambos de nacionalidad nicaragüense. En el reconocimiento se encontró una planta transmisora móvil, con placas CI- 81171. Dicho transmisor trabaja en la frecuencia de 6.220 y 6.630 kilociclos, la clave del operador es Rosendo.

Asimismo, ayer en horas de la noche, recibí una llamada telefónica de su estimable persona, con el propósito de que le hiciera entrega del pick-up placas CI-81171, que contenía el equipo de dicha emisora, al Sr. Carlos Maturana Márquez, hecho que se realizó ayer a las 19:30 hrs., en presencia del Sr. DIRECTOR GENERAL DE LA GUARDIA DE ASISTENCIA RURAL, CORONEL JOSE BENITO ZELEDÓN GONZÁLEZ, entrega que quedó atestiguada en un acto que conservo en mi poder, y de este modo, quedando concluido el operativo a cabalidad, tal y como lo coordina con su excelentísimo personal.

Sin otro asunto por tratar, me suscribo de usted.

Su seguro servidor,

Muy atentamente,

Mayer *[Firma]*
 Mayor Carlos Maturana Márquez
 Delegado DEPARTAMENTAL de San José
 (Guardia de Asistencia Rural)



CC/ -Sr. Oficial Mayor de Gobernación
 -Sr. Director General G.A.R.
 -arch.

MX/39.

/...

La Cruz, Guacacaste
Agosto 3, 1953

Licenciado
Angel Eduardo Solano Calderón,
Ministro de Seguridad Pública,
San José.

Señor Ministro:


Respetuosamente me permito informar a Usted en relación con acontecimientos en Peñas Blancas el día 31 de Julio de 1953, según reporte recibido del Sargt Sigifredo Meirano, Jefe de Puesto:

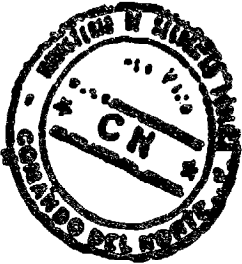
El día 31 de Julio de 1953 al ser las 22:40 horas y a 50 varas aproximadamente de la línea fronteriza con Nicaragua, comenzó un tiroteo con armas ligeras dirigido a territorio Nicaragüense desde territorio Costarricense, el cual fué contestado por el ejército sandinista y duró aproximadamente media hora.

Al amanecer del día 1 de Agosto al ser las 05:30 el Teniente Meirano realizó un recorrido por la carretera llegando al restaurante donde pudo observar que el ataque fué realizado desde la parte Este de dicho lugar donde se encontró 1 fuso, 4 cartuchos de PAL con 34 proyectiles y un mazaquin vacío de M-15, que el ataque fué efectuado por la posición en que se realizó, que muchos disparos hicieron contacto en rucas y árboles. También reporta que un jefe de localidad Salvadoreña le dijo que antes del ataque fué avisado de la presencia de un avión, con un motor de 7 a 10 cilindros.

El día 1 de Agosto, al dirigirse a Peñas Blancas una patrulla con el Teniente José Lorenzo Díaz, el Cabo, Santiago Ruiz Romero y el chofer Eitel Contreras, fueron detenidos en la carretera por el verdader de Cabilcota para informar que en el camino hacia el valle se encontraba una granada de fragmentación; llegaron hasta Peñas Blancas y allí informaron de esto al Teniente Meirano y a la Guardia Rural quienes enviaron una patrulla para investigar el caso. Luego el Teniente Díaz y acompañantes fueron también al camino al Valle donde ya se encontraba el Mayor Alfredo González y Coronel Isidro Calvo de la Guardia Rural; de inmediato el Teniente Díaz, Santiago Ruiz y otros, inspeccionaron los alrededores y procedieron a levantar el artefacto explosivo, llevándolo consigo hasta el Comandante Norte.

Sin más más que agregar, es un grato suscribirme de Usted con toda consideración y estima.


Rodrigo Rivera Sotelo
Teniente Coronel
Primer Comandante-Comando Norte



cc. Licenciado, Johnny Castro Lúiza,
Vice Ministro Seguridad Pública.

cc. Coronel, Oscar Vidal Joraján,
Director Gral. de la Fuerza Pública.
ent

/...

DIRECCION INTELIGENCIA Y SEGURIDAD NACIONAL

GOBIERNO DE COSTA RICA

CV. SRSK 157-BJ

MINISTERIO DE SEGURIDAD PUBLICA

TELE. 24-83-72 - 24-26-52

APDO. 3-203, ZAPOTE

SAN JOSE, COSTA RICA



Presidente de la República
Luis Alberto Monge Alvarado

Ministro de Seguridad Pública
Lic. Angel Eduardo Solano C.

1982 - 1983

Agosto 8, 1983

A : CORONEL JOHNNY CAMPOS LOAIZA.
VICE MINISTRO DE SEGURIDAD PUBLICA.

De : MAYOR RODOLFO JIMENEZ MONTERO.
SUB DIRECTOR DE INTELIGENCIA Y SEGURIDAD.

Asunto : RECARCACION Y SALIDA DE NUESTRO PAIS DE
IMPUTADO POR PIRATERIA AEREA.

Objeto : MIGUEL BOLAÑOS HUNTER.

Detalles:

Miguel Bolaños Hunter fue acusado por esta Dirección ante los Tribunales de Justicia de Liberia - Guaymas, por el delito de Piratería Aérea en perjuicio de la compañía "Alas" de Nicaragua, luego de que este secuestrara una aeronave propiedad de la compañía antes citada y obligara al piloto a trasladarlo a nuestro país.

A continuación damos un detalle de las diferentes penales en que estuvo recluso Bolaños Hunter, hasta su salida de nuestro país, ocurrida el 24 de mayo del año en curso.

En carta dirigida por el señor Gilberto Calderón Alvarado, coordinador técnico del Centro de Admisión de Migración al Director de la Unidad de Admisión de San José

DIRECCION INTELIGENCIA Y SEGURIDAD NACIONAL

GOBIERNO DE COSTA RICA

OF. SDSA 157-A3

MINISTERIO DE SEGURIDAD PUBLICA

TELE. 24-93-77 - 24-26-82

APDO. 2-703, ZAPOTE

SAN JOSE, COSTA RICA



Presidente de la República
Dr. Alberto Monge Alvarado

Ministro de Seguridad Pública
Dr. Angel Edmundo Solano C.

1983 - 1985

tiene, manifiesta lo siguiente:

El imputado Miguel Bolaños Hunter fue trasladado el día 12 de mayo de 1983, a la Unidad de Admisión de Heredia procedente de la Unidad de Admisión de Liberia; se encontraba a la orden del Juzgado Primero de Instrucción de Liberia.

El 17 de mayo del año en curso, es pasado a la Unidad de Admisión de San Sebastián, por orden del señor Marino Sagot Arias, Director General de Adaptación Social; esta nota fue dirigida con copia al Juzgado de Instrucción de Liberia.

El imputado estuvo recluido en la Unidad de San Sebastián a partir del día 17 de mayo al 23 de mayo.

El 24 de mayo del año en curso, la Unidad de Admisión mencionada anteriormente, recibió un telegrama del Licenciado Lauren Leandro Castillo, Jefe de Instrucción de Liberia en donde ordena dejar en libertad al sujeto, Bolaños Hunter, el telegrama se adjunta.

Miguel Bolaños Hunter fue puesto en libertad el día 23 de mayo de 1983, a las 19:00 horas, un día antes de que llegara el telegrama oficial, poniéndolo en libertad el señor Director de la Unidad de Admisión de San Sebastián por haberle ordenado el Juzgado de Instrucción de Liberia. Se adjunta al informe parte de salida de dicha Unidad.

Se investigó la salida de Costa Rica de Bolaños Hunter en los diferentes puestos de salidas de nuestro territorio y apareció su salida en las listas de Migración - del Aeropuerto Juan Santamaría, y se comprobó que salió el día 24 de mayo de 1983, en un vuelo privado, la matrícula del avión es RR - APB, COMANER 300, con destino a Tegucigalpa, Honduras, el mismo iba en compañía de MARCELO...

VOLVAMOS A LA TIERRA



DIRECCION INTELIGENCIA Y SEGURIDAD NACIONAL

GOBIERNO DE COSTA RICA

of. SDSK 157-03

MINISTERIO DE SEGURIDAD PUBLICA

TELE. 24-93-72 - 24-26-62

AFDO. 5-203, ZAPOTE

SAN JOSE, COSTA RICA

Presidente de la República
Luis Alberto Monge Alvarez

Ministro de Seguridad Pública
Lic. Angel Edmundo Solano C.

1982 - 1986

ROY JOHN, norteamericano con pasaporte diplomático número I - 149883.

El pasaporte con que Bolaños Hunter salió de Costa Rica es el número Z - 4348589, norteamericano dado el día ocho de mayo de 1983; no es el mismo pasaporte que tenía anteriormente que era el número Z - 2988863, se adjunta copia del documento en que sale del país con el número de pasaporte mencionado.

Adjunto al presente fotocopia de los documentos mencionados en el presente.

Esperando que la información suministrada sea de su satisfacción, me suscribo de usted.

Atentamente,

Roberto Jiménez Montero, Mayor
Sub Director de Inteligencia y Seguridad



RJM/ivonne

cc./archivo

MINISTRO DE SEGURIDAD PUBLICA.
LIC. ANGEL EDMUNDO SOLANO CALDERON.

1...

81.461

MINISTERIO DE JUSTICIA Y GRACIA
SAN JOSE, COSTA RICA

Heredia, 7 de mayo de 1983.-



Señor:
Guillermo Ugalde Viquez
Director
Unidad de Admisión San José
S. _____ O.

Estimado señor:

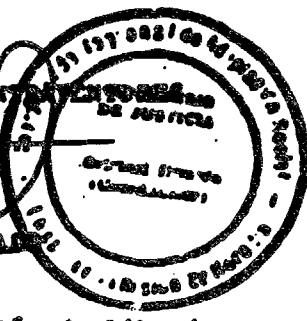
Por medio de la presente y por instrucciones del Lic. Marino Sagot Arias, Director General de Adaptación Social, a continuación se permite trasladar a esa u-l interno BOLAÑOS HUNTER MIGUEL.

El citado interno ingresó a esta Unidad el día 12 de mayo del año en curso, procedente de la Unidad de Admisión y Contraventores de Liberia, se encuentra a la orden del Juzgado Primero de Instrucción de Liberia por el delito de Piratería Aérea, en perjuicio de Aeronaves y Los Medios de Transporte y Comunicación.

Adjunto se servirá encontrar expediente delictivo.

Atte.

UNIDAD DE ADMISION Y CONTRAVENTORES



~~GILBERTO GILBERTO ALVARADO~~
~~COORDINADOR TECNICO~~
ESL

CC/ Juzgado de Instrucción de Liberia.
Dpto. de Seguridad Unidad.
Expediente delictivo.
Archivo (2)

/...

MANIFIESTO DE PASAJEROS PARA SALIR DEL PAIS

DESTINO: OCEANOR 500 CON DESTINO A TUCUM. Fecha:

NOMBRE Y APELLIDOS	NACIONALIDAD	DOCUMENTO DE VIAJE	SEXO	EDAD	TRANSPORTE	OTROS
PASAJEROS CON DESTINO A SPECIFICAPA -		ESPECIFICAPA				
Miguel Rey John	U.S.A.	1449693			C.R.A.	LUGAR
Roberto H. de la Cruz	U.S.A.	1434895			C.R.	C.R.
----- 2 -----						
PASAJEROS CON DESTINO A TUCUM. Fecha:						
PASAJEROS PARA LA LINEA TUCUM: <i>all</i>						
Miguel Rey John Roberto H. de la Cruz						

20. JUSC 23 DE MAYO 1983.

SEÑORES
SECCION INGRESOS-CURSOS
UNIDAD DE ADMINISTRACION JUSTI-
FTE.

PONER EN LIBERTAD
23 MAY 1983
Fecha Hora 15:00

ESTRUCOS SEN EL SA

SEYADEN DISPONER LA LIBERTAD DEL INGRESO MIG EL BOLANOS MATER.
POR HABERLO OBTENIDO ALTA EL JUEGO DE INSTRUCCION DE LIBERIA
POR EL DELITO DE FURTO EN PERJUICIO DE LA CIA ALAS EN
NICARAGUA.

ORIGINAL FIRMADO POR:
Guillermo Ugalde Viquez
DIRECTOR

Eduviges Piedra Morcira
Secretaria General

FILICIA.

F. INTERNO.

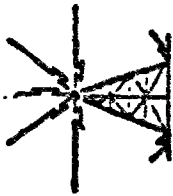
C. =

de Liberia, se encuentra a la orden del Juzgado Primero de Instruc-
cion de Liberia por el delito de Piratería Aerea, en perjuicio de

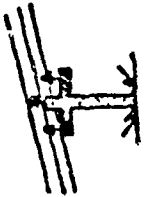
.....

TELECOMUNICACIONES
DE COSTA RICA

Comunicación
eficiente
al servicio
del país



DIRECCION NACIONAL
DE COMUNICACIONES
RADIO Y TELEGRAFOS NACIONALES



2.5 ct 39.00 58.75 ct 30.00 P.L. Co.
Librería NCS 23. 24 av/ 63 f. 1.0 l. ohs. 9hs.
Director Unidad de Admisión y Contruventorps
San José.

9hrs.

Conteste por
esta vía

Conexiones a
todo el mundo

No es válido
sin el sello
de la Oficina

¡Atención! causa por el traslado a Miguel Bolarinos /
Librería NCS 23. 24 av/ 63 f. 1.0 l. ohs. 9hs.
Director Unidad de Admisión y Contruventorps
San José.

Lic. Lauro Leonadro Castillio.
Jefe de Instrucción de Librería NCS.

RECIBIDO
1945

El Director

POR UNA COSTA RICA MEJOR PARA TODOS

1-80-7 403 uno-imp 14.1-11

Liberia 15 de Agosto de 1953

DECLARACION

A continuacion le tomamos la siguiente declaracion al señor **PABLO JOSE CALDERON RODRIGUEZ**, Nacionalidad nicaraguense vecino del Pelón de la Altura, hacienda de propiedad del señor Edwin Baltodano Chamorro, el señor Calderon labora para la misma hace tres años, sus funciones es de jornalero a continuacion declara lo siguiente.

Desde hace dos años empecé a ver gente extraña dentro de la hacienda, los mismos se vestian con rara o sea ropa de guardias y con armas, yo le que me estuve topando mas a menudo dentro de hacienda fueron los que agarraron hace 8 días, estos se encontraban dentro de la hacienda, estos ultimos que agarro la guardia, hace ocho días vivian en la casona de la hacienda, otra cosa que tengo que decirle que se oian de ver cuando tiros por el río durante el transcurso del día, yo oia que ellos tenian Usis o sea las que ellos usaban, los que yo vi personalmente parecían nicas, en la actualidad no he voisto nada en la hacienda.

Doy esta declracion voluntariamente , a la oficina de la Comandancia de Liberia el día 15 de Agosto siendo las 17 horas.

Pablo Jose Calderon Rodriguez
Pablo Jose Calderon Rodriguez
Nicaraguense-Borta Solicitud de Residencia.

Nelson Cortes
Tnte Nelson Cortes Monta
Tomada La declaracion.
Testigo

Ante Marcial Cabrera Cano
Ante Marcial Cabrera Cano
Testigo

Liberia 15 de Agosto de 1983

DECLARACION

A continuación le tomamos la siguiente declaración al señor PASTRANO PASTRANO EULALIO con cédula de identidad número 5-121-668, vecino de Quebrada Grande de Liberia, soltero, agricultor, mandador de la hacienda El Pelon de la Esquina, propiedad del señor Edwin Baltodano Chamorro. Yo tengo a laborar para la hacienda 8 meses, para esta hacienda, desde hace 6 meses empecé a ver gente extraña a la hacienda, con ropa oliva, armas, empecé a ver a diez personas dentro de la hacienda, luego vi un campamento el cual se encuentra ubicado a unos 5 kilómetros de la casa del mandador, por las noches se oían tiros como si estuvieran entrenando, la última vez que los vi hace quince días, nos lo volvió a ver, por lo tanto al día de hoy no hay ninguno en estos momentos,

Cuando el señor Edwin Baltodano Chamorro, llegó a la hacienda y se encontró con el mandador de la finca, este le preguntó si él le había dado permiso a personas extrañas para ingresar a la finca, el señor Baltodano contestó que él no les había dado permiso, pero que iba a ir darle una vuelta a esa gente, esto sucedió el día 1 de febrero del año en curso (aproximadamente) por ahí del 20 de febrero vi una patrulla del Comando Norte, llegó a solicitar la llave del portón, la cual no se las pudo dar porque yo no la tenía, posteriormente regresaron y entraron a pie a inspeccionar por donde se encontraba el campamento, luego se fueron; hasta hace quince que llegaron otra vez los de comando norte y se llevaron a 8 elementos, a partir de esa fecha no he vuelto a ver ninguna otra persona extraña a la hacienda

Doy esta declaración voluntariamente, a la oficina de la Comandancia de Liberia el día 15 de Agosto de 1983 a las 26 horas.

Eulalio Pastrano Pastrano Eulalio
Pastrano Pastrano Eulalio
Cédula de Identidad 5-1210668

Testigo
Nelson Corpes Montano



Testigo
Marcial Cabrera Cano

Marcial Cabrera Cano

ANNEXE II

Note

On trouvera à la présente annexe le texte des documents reproduits
à l'annexe I

SAN JOSE (Costa Rica)

No C396-83

Le 24 février 1981

Monsieur Enrique Chacón
Vice-Ministre
Ministère de l'intérieur

Monsieur le Vice-Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer, conformément à vos instructions, qu'en ce qui concerne l'affaire de l'utilisation de la fréquence clandestine, nous avons effectué une enquête dans l'enceinte de la propriété Quinta Heroïca, située sur la route de Vista de Mar de Guadalupe à 500 m à l'est de Fuerte Tejidos, et appartenant à M. Cornelio Koops, de nationalité hollandaise, lequel est représenté par MM. Carlos Maturama Márques et David Antonio Cadeño Wong, l'un et l'autre de nationalité nicaraguayenne. Au cours de cette perquisition nous avons trouvé une installation de transmission mobile munie de plaques CI-81171. L'appareil fonctionne sur la fréquence 6 220 à 6 630 kilocycles; le code de l'opérateur est Rosendo.

Ayant par ailleurs reçu hier soir de vous un appel téléphonique me demandant de remettre à M. Carlos Maturama Márques les plaques CI-81171 du collecteur que comportait cette installation, cela a été fait hier à 19 h 30, en présence du DIRECTEUR GENERAL DE LA GUARDIA DE ASISTENCIA RURAL, LE COLONEL JOSE BENITO ZELEDON GONZALEZ, comme l'atteste un acte que je conserve en ma possession. L'opération étant ainsi menée à bien, je m'en remets maintenant à vous à ce stade de l'affaire.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Major Marin Jara Castro
Délégué départemental de San José
Guardia de Asistencia Rural

copies : - L'Administrateur général du Ministère de l'intérieur
- Le Directeur général de la Guardia de Asistencia Rural
- Archives.

MJC/jbg.

SAN JOSE (Costa Rica)

La Cruz, Guanacaste
Le 3 août 1983

M. Angel Edmundo Solano Calderón
Ministre de la sécurité publique
San José

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer des événements qui se sont produits le 31 juillet 1983 à Peñas Blancas, selon la relation qu'en a faite le chef de poste, le sous-lieutenant Sigfrido Medrano :

Le 31 juillet 1983, à 22 h 40, et à approximativement 50 varas (environ 50 m) de la frontière entre le Costa Rica et le Nicaragua, une série de coups de feu ont été tirés à l'aide d'armes légères à partir du territoire costa-ricien en direction du territoire nicaraguayen. L'armée sandiniste a riposté et la fusillade a duré à peu près une demi-heure.

Le 1er août, à 3 h 30 du matin, le lieutenant Medrano, effectuant une ronde sur la route qui mène au restaurant, a pu déterminer que l'attaque avait été lancée de la partie est dudit lieu où il a trouvé un viseur, quatre chargeurs de FAL avec 34 projectiles et un chargeur vide de M-15; l'attaque ne pouvait réussir en raison de la position choisie, un grand nombre de coups de feu s'étant perdus dans les branches des arbres. Le lieutenant Medrano rapporte également qu'un chauffeur de nationalité salvadorienne lui a dit avoir été informé avant l'attaque que celle-ci serait effectuée par un goupe de sept à 10 éléments.

Le 1er août également, une patrouille composée du lieutenant José Lorenzo Díaz, du caporal Santiago Ruiz Romero et du chauffeur Eitbel Contreras, qui se dirigeait vers Peñas Blancas, a été arrêtée sur la route par le régisseur de Cabalceta qui leur a fait savoir qu'une grenade à fragmentation avait été trouvée sur le chemin menant à la vallée; une fois arrivés à Peñas Blancas, les trois hommes ont informé le lieutenant Medrano et la garde rurale, qui ont envoyé une patrouille enquêter sur cette affaire. Le Lieutenant Díaz et les hommes qui l'accompagnaient se sont eux aussi rendus sur le chemin de la vallée, où se

trouvaient déjà le major Alfredo González et le colonel Isidro Calvo, de la garde rurale; le lieutenant Díaz, le caporal Ruiz et quelques autres ont immédiatement inspecté les environs et ont procédé à l'enlèvement de l'engin explosif, qu'ils ont emporté au poste de commandement nord.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Rodrigo Rivera Saborío

Lieutenant-colonel

Commandant en chef - Poste de
commandement nord

copies : - M. Johnny Campos Lúaiza,
Vice-Ministre de la sécurité publique

- Colonel Oscar Vidal Quesada,
Directeur général de la force publique

DIRECTION DU RENSEIGNEMENT ET DE LA SURETE NATIONALE

GOUVERNEMENT DU COSTA RICA

OF.SDSK 157-B3

MINISTERE DE LA SURETE PUBLIQUE

Tel. 24-93-72 - 24-26-52

APDO. 5-203, ZAPOTE

SAN JOSE, COSTA RICA

Président de la République
Luis Alberto Monge Alvarez
Ministre de la sûreté publique
Angel Edmundo Solano C.
1982-1986

Le 8 août 1983

Destinataire : COLONEL JOHNNY CAMPOS LOAIZA
VICE-MINISTRE DE LA SURETE PUBLIQUE

Expéditeur : COMMANDANT RODOLFO JIMENEZ MONTERO
SOUS-DIRECTEUR, RENSEIGNEMENT ET SURETE

Objet : MISE EN LIBERTE ET SORTIE DU PAYS DE L'AUTEUR D'UN ACTE DE
PIRATERIE AERIENNE

Intéressé : MIGUEL BOLAÑOS HUNTER

Précisions concernant l'affaire :

La Direction a intenté une action en justice, devant les tribu aux de Liberia-Guanacaste, contre M. Miguel Bolaños Hunter qu'elle accusait d'avoir commis un acte de piraterie aérienne contre la compagnie nicaraguayenne "Alas" en s'emparant d'un appareil qui appartenait à cette compagnie et en contraignant le pilote à se rendre dans notre pays.

On trouvera ci-après une liste des divers établissements pénitenciers où M. Bolaños Hunter a été détenu jusqu'au moment de sa sortie du pays, le 24 mai de l'année en cours.

Dans une lettre adressée au Directeur de l'Unité d'admission de San Sebastian, M. Gilberto Calderón Alvarado, coordonnateur technique du Centre d'admission de Heredia, a apporté les précisions suivantes :

Le 12 mai 1983, l'inculpé, Miguel Bolaños Hunter, a été transféré de l'Unité d'admission de Liberia à celle de Heredia. Il était à la disposition du tribunal de première instance de Liberia.

Le 17 mai de l'année en cours, il a été transféré à l'Unité d'admission de San Sebastian, sur l'ordre de M. Marino Sagot Arias, directeur général à la réadaptation sociale. Copie de l'avis de transfert a été adressée au tribunal de première instance de Liberia.

L'inculpé a été détenu à l'Unité d'admission de San Sebastian du 17 au 23 mai.

Le 24 mai de l'année en cours, l'établissement susmentionné a reçu un télégramme de M. Lauren Leandro Castillo, juge d'instruction de Liberia, par lequel celui-ci ordonnait la mise en liberté de M. Bolaños Hunter (copie du télégramme ci-jointe).

Miguel Bolaños Hunter a été mis en liberté le 23 mai 1983 à 15 heures, soit un jour avant l'arrivée du télégramme officiel, par le Directeur de l'Unité d'admission de San Sebastian et sur ordre du tribunal de première instance de Liberia. On trouvera ci-joint copie de l'avis de levée d'écrou de l'établissement en question.

Une enquête a été effectuée aux divers points de sortie du territoire en vue de déterminer les circonstances du départ du Costa Rica de Bolaños Hunter. Le nom de celui-ci figurait sur les listes des services d'émigration de l'aéroport Juan Santamaría et il a été vérifié que l'intéressé avait bien quitté le pays le 24 mai 1983, à bord d'un appareil privé immatriculé HR-AFB, COMANDER 500, à destination de Tegucigalpa (Honduras) et en compagnie de M. Mangis Roy John, citoyen des Etats-Unis porteur du passeport diplomatique No X-149883.

Le passeport américain avec lequel M. Bolaños Hunter est sorti du Costa Rica portait le No Z-4348589 et avait été délivré le 8 mai 1983. Le passeport délivré auparavant à l'intéressé portait le No Z-2988863. On trouvera ci-joint copie du document autorisant la sortie du territoire, avec indication du numéro du passeport.

On trouvera également ci-joint photocopie de tous les documents mentionnés dans la présente lettre.

Dans l'espoir que les renseignements fournis ci-dessus vous donneront satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Ministre, les assurances de ma haute considération.

SCEAU DE LA
DIRECTION

(Signé) Rodolfo Jiménez Montero, Major
Sous-Directeur, Direction du
renseignement et de la sûreté
nationale

RJM/Ivonne

copies/archives

MINISTRE DE LA SURETE PUBLIQUE
M. ANGEL EDMUNDO SOLANO CALDERON

MINISTERE DE LA JUSTICE
SAN JOSE, COSTA RICA

Heredia, le 17 mai 1983

Destinataire : Guillermo Ugalde Víquez
Directeur
Unité d'admission de San José

Monsieur le Directeur,

Par la présente et d'ordre de M. Marino Sagot Arias, directeur général à la réadaptation sociale, je vous avise du transfert à l'Unité de San José du dénommé BOLAÑOS HUNTER MIGUEL.

Ce détenu est entré dans notre établissement le 12 mai courant, en provenance de l'Unité d'admission et de détention de Liberia. Il est à la disposition du tribunal de première instance de Liberia pour avoir commis un acte de piraterie aérienne contre la compagnie aérienne Alaw ainsi que contre les Services de transport et de communication.

Veillez trouver ci-joint l'historique des faits.

UNITE D'ADMISSION ET DE DETENTION

SCEAU
DU
MINISTERE

GILBERTO CALDERON ALVARADO
COORDONNATEUR TECHNIQUE
MML

Ccpie : Tribunal de première instance de Liberia.
Dpto. de Seguridad Unidada.
Historique des faits.
Archives (2)

SERVICES D'EMIGRATION

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

NOM DE FAMILLE ET PRENOMS	NATIONALITE	DOCUMENT DE VOYAGE	SEXE	AGE	TRANSPORT
DESTINATION : TEGUCIGALPA (HONDURAS)					
Mangis, Roy John Bolaños Hunter Miguel	Etats-Unis Etats-Unis	X149683 Z4548589			Etats-Unis Costa Rica
SORTIE AUTORISEE PAR ANA LORENA VOLIO :					

San José, le 23 mai 1983

Responsable de la
Section des entrées et sorties
de l'Unité d'admission, San José
Pte.

ORDRE DE MISE EN LIBERTE
23 mai 1983
Date _____ Heure : 15 heures

Messieurs,

D'ordre du Tribunal de première instance de Liberia, veuillez remettre en liberté M. Miguel Bolaños Hunter qui avait été accusé d'un acte de piraterie aérienne contre la compagnie nicaraguayenne Alas.

ORIGINAL SIGNE PAR :
GUILLERMO UGALDE VIQUEZ
DIRECTEUR

EDUVIGES PIEDRA MOREIRA
SECRETAIRE GENERAL

Titre

Pour le détenu-

epm,-

TELECOMMUNICATIONS DU COSTA RICA	DIRECTION NATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS	REPONDRE PAR LA MEME VOIE
COMMUNICATIONS EFFICACES AU SERVICE DU PAYS	RADIOCOMMUNICATIONS ET TELECOMMUNICATIONS NATIONALES	LIASON AVEC TOUS LES PAYS DU MONDE
	2. 5 ck 30.00 FL.co. Liberia GPE 23 24 mai 83 fld hloc 9hs. DIRECTEUR DE L'UNITE D'ADMISSION ET DE DETENTION SAN JOSE.	N'EST VALABLE QU'AVEC APPOSITION DU SCEAU OFFICIEL
	9 heures	

Veillez mettre en liberté M. Miguel Bolaños Hunter, accusé pour fait de piraterie aérienne contre une compagnie d'aviation et contre les moyens de transport et de communication. Veillez agréer.

Lauren Leandro Castillo
Juge d'instruction de Liberia

74583
1045

UNITE D'ADMISSION ET DE DETENTION
DE

POUR UN COSTA RICA MEILLEUR POUR TOUS

LE PREPOSE

1-80-2.600 000-Imp; No I-II

MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE
SAN JOSE (COSTA RICA)

Libéria, le 15 août 1983

DEPOSITION

Ensuite, nous avons recueilli la déposition ci-après faite par M. PASTRANA PASTRANA EULALIO (carte d'identité No 5-121-668) résidant à Quebrada Grande de Liberia, célibataire, agriculteur, régisseur de la propriété dénommée "El Pelon de Altura" qui appartient à M. Edwin Baltodano Chamorro :

"Je travaille dans cette exploitation depuis huit mois. Il y a six mois, j'ai commencé à voir circuler, à l'intérieur de la propriété, une dizaine d'inconnus portant des vêtements kaki et des armes. Ensuite, j'ai aperçu un campement à environ 5 km de la maison du régisseur. La nuit, on entendait des coups de feu comme s'ils s'entraînaient. La dernière fois que je les ai vus, c'était il y a 15 jours. Je pense que maintenant il n'y a plus personne.

Lorsque M. Edwin Baltodano Chamorro est revenu chez lui, je lui ai demandé s'il avait autorisé des étrangers à pénétrer à l'intérieur de la propriété. Il m'a répondu que non et qu'il allait aller jeter un coup d'oeil. Cela s'est passé aux environs du 1er février de cette année. Le 20 février, une patrouille du Commando nord est arrivée et on m'a demandé la clef de la porte d'entrée, je ne l'avais pas et je n'ai donc pas pu la leur remettre. Ils sont revenus plus tard et ont fait à pied le tour de l'exploitation pour repérer où se trouvait le campement; puis ils sont repartis. Il y a 15 jours, ils sont revenus et ils ont emmené huit personnes. Depuis lors, je n'ai pas revu d'étranger à l'exploitation."

Déposition faite volontairement, au poste de commandement de Libéria, le 15 août 1983 à 16 heures.

(Signé) : PASTRANA PASTRANA EULALIO
Carte d'identité No 5-121-668

Témoin
Nelson Cortes Montano

Témoin
Martial Cabrera Cano

ANNEXE III

Le Ministère des relations extérieures de la République du Nicaragua porte, à titre officieux, à l'attention du Gouvernement de la République du Costa Rica, une série de renseignements et de photocopies de documents que des citoyens costa-riciens, soucieux de la neutralité active de leur gouvernement et de leurse compatriotes, lui ont fait parvenir au cours des derniers mois.

I. APPUI APPORTE PAR M. ENRIQUE CHACON AUX ACTIVITES DE GROUPES CONTRE-REVOLUTIONNAIRES :

- * En février 1983. M. José de Jesus Rosales, contre-révolutionnaire, qui s'est décerné le titre de commandant de l'"ARDE", a offert, après sa capture par les autorités costa-riciennes à Boca de Matina, de verser une importante somme de colóns, si on lui permettait de téléphoner au vice-ministre Chacon. Immédiatement après cet appel téléphonique, M. Chacon a donné l'ordre de libérer l'intéressé.
- * En avril 1983, au nord de Guadalupe (département de Goicochea), sur la route de Ciudadela La Mora-Vista Mar, les autorités ont procédé à la confiscation d'une fourgonnette à bord de laquelle se trouvait un émetteur radio. D'après M. Carlos Zamora Bustamante, délégué cantonal, l'opérateur de cet émetteur était un déserteur de la Force aérienne sandiniste. Quelques jours après l'incident, un contre-révolutionnaire de l'"ARDE", Carlos Maturama, a téléphoné aux responsables de la Garde rurale en réclamant qu'on lui rende l'émetteur et la fourgonnette. S'entendant dire que cela ne pourrait être fait qu'avec l'ordre des autorités supérieures, Maturama a rétorqué qu'il ferait donc jouer ses relations.

Le lendemain, à l'issue d'une brève réunion à huis clos, le vice-ministre Enrique Chacon et divers chefs de la Garde rurale, dont M. Renito Zeledon, ont fait discrètement disparaître la fourgonnette contenant l'émetteur, après avoir mis une sentinelle en faction.

- * En mai 1983, nous avons appris que le contre-révolutionnaire Harold Martinez avait adressé, par l'intermédiaire d'Enrique Chacon, un message à Fernando Chamorro, lui signalant que Pastora était fou et qu'il (Harold) pouvait faire évoluer la situation. Par la suite, Chacon s'est engagé à ménager une entrevue entre Harold, Chamorro et le général hondurien Gustavo Alvarez.
- * En juillet 1983, nous avons appris que le 7 du même mois, Enrique Chacon avait reçu dans son bureau Myriam Zavala, Brooklin Rivera et Harold Martinez et qu'ils se seraient entretenus de la confiscation de 12 caisses de fusils d'assaut AK au cours de l'opération devant être réalisée par l'intermédiaire de Guillermo Salas Monge, député du Parti de libération nationale.

Ces 12 caisses, qui avaient été saisies à Rohrmosser, furent restituées sur ordre de M. Enrique Chacon et, toujours sur son ordre, placées à bord d'une jeep pour être acheminées sur Puerto Moin et entreposées dans des postes de sécurité.

- * Au cours de la première quinzaine du mois de juillet 1983, à San José, Chacon a rencontré le fils de Fernando Chamorro, Eduardo Paz (un Cubain exilé), un certain Gerardo Gonzalez et un dénommé Quiroz. Au cours de cette réunion, le Cubain émigré a proposé une aide en armes et en argent aux forces contre-révolutionnaires, sous réserve qu'elles s'unissent.
- * En juillet 1983, nous avons appris que le vice-ministre Chacon avait établi des contacts avec des fournisseurs d'armes et de munitions pour le compte de l'UDN (à la tête de laquelle se trouve Fernando Chamorro) et qu'il aidait en outre celle-ci à assurer le transport des armes et munitions qui lui étaient destinées en mettant à sa disposition une protection militaire pour éviter que les chargements ne soient interceptés aux points de contrôle montés par la Garde dans les zones où l'UDN exerce ses activités contre-révolutionnaires.

Nous avons également appris que Chacon avait fourni aux forces contre-révolutionnaires des armes et des munitions envoyées au Costa Rica au titre de l'aide militaire et qu'en outre il annonçait aux forces contre-révolutionnaires les opérations prévues par la garde costa-ricienne, afin de leur permettre de prendre leurs dispositions pour éviter tout ennui.

- * Le 19 juillet 1983, des détachements contre-révolutionnaires se sont rassemblés à 15 heures dans le parc central de San José, l'autorisation nécessaire leur ayant été accordée par le Ministère de l'intérieur (Chacon).

II. MAISONS SITUÉES EN TERRITOIRE COSTA-RICIEN QUI SONT UTILISÉES PAR DES GROUPES CONTRE-REVOLUTIONNAIRES

- * Maison de Luis Morice Lara, située sur la route de Puerto Soley, dans le secteur de La Cruz, et connue sous le nom de "Quebrada de Agua". C'est là que se réunissent les principaux dirigeants et membres du mouvement contre-révolutionnaire. On sait également qu'il se trouve dans cette maison du matériel de communication perfectionné ainsi que des appareils de brouillage et des armes.

S'y réunissent, entre autres : Eden Pastora, Alfonso Robelo, Mario Aviles, Fernando Chamorro, Luis Roberto Gallegos et des hauts fonctionnaires costa-riciens qui soutiennent la contre-révolution. A titre d'information, il faut signaler que du temps de la dictature, Anastacio Somoza Portocarrero fréquentait cette maison.

- * Maison de Antonio Garcia Rojas, située à La Cruz (Guanacaste). Des réunions de contre-révolutionnaires y ont lieu et elle sert de centre d'appui logistique à la contre-révolution. C'est là qu'arrivent la majeure partie des armes qui sont ensuite distribuées dans les camps installés le long de la frontière avec le Nicaragua.

On citera, parmi ceux qui se réunissent dans cette maison : Raul Morice, Felix Gallo, Guillermo Osegueda, Luis Roberto Gallejos, Mario Aviles, Oscar "El Najo".

/...

- * Maison de Guillermo Osegueda Pineda, située à Las Vueltas (La Cruz). Elle sert à la fois pour les réunions et l'appui logistique, notamment pour le stockage de matériel militaire et de vivres.

Parmi les personnes qui s'y réunissent, il convient de citer : Mario Aviles, Emiliano Torres, Richard Barberena, Oscar "El Najo", Ricardo Gonzalez, Erasmo Morice, Otto Alfredo Baez, Raul Morice.

- * Maison de Juan José Sequeira, située à San Dimas Las Vueltas. Cette maison a été utilisée pour l'entreposage de vivres et occasionnellement pour l'hébergement de petits groupes de contre-révolutionnaires de passage.
- * Maison de Marcial Vilchez, située dans le secteur de Peña Bruja (El Valle), à trois kilomètres de la frontière avec le Nicaragua. Cette maison sert à l'entrepôt de vivres et accueille, pour de brefs séjours, les membres de groupes contre-révolutionnaires.
- * Maison d'Absalon Duarte, située dans le secteur de Peñas Brujas (El Valle). Elle sert également à l'hébergement de petits groupes de contre-révolutionnaires qui opèrent dans cette zone frontalière.
- * Maison de Paula Valle, située à la Chanchita, à cinq kilomètres environ de la ligne frontalière, en face de Cárdenas. Elle sert à entreposer des vivres et à héberger de petits groupes contre-révolutionnaires qui opèrent dans la zone frontalière.

III. CENTRES DE SECOURS MEDICAUX EN TERRITOIRE COSTA-RICIEN, A L'INTENTION DES CONTRE-REVOLUTIONNAIRES

- * A 200 mètres au nord du parc d'Escazú (San José), il y a une maison où l'on soigne les blessés et les malades du groupe "ARDE".
- * A l'hôpital de San Ramón de Alajuela, les troupes du contre-révolutionnaire Eden Pastora sont soignées par deux médecins : Mario Alendarez L. et Mauricio Villagra Navarro.
- * A 300 mètres à l'ouest de la station-service de La Sabana, se trouve un centre médical placé sous la responsabilité du médecin nicaraguayen Sergio Prado, et des soins sont dispensés aux contre-révolutionnaires.

IV. UTILISATION D'AUTRES MOYENS AU SERVICE DE LA CONTRE-REVOLUTION

- * Certains des avions utilisés par Pastora sont immatriculés au nom de la compagnie aérienne "Pacífico Seco"; les autres le sont au nom d'un particulier, Gerardo Duran Ayanegui.
- * Récemment encore, l'ARDE disposait au Costa Rica de deux avions de type Baron (numéro d'immatriculation 666) et Yimann, qui se trouvent maintenant au Salvador.

- * Le petit avion Cessna (immatriculé TI-AML) était, jusqu'à une date récente, stationné à l'aéroport de Pavas.
- * Certains des appareils qui ont survolé le territoire nicaraguayen à partir du Costa Rica provenaient du terrain d'atterrissage "La Chalupa", qui appartient à Climaco Zalazar, contre-révolutionnaire notoire. Ce terrain se trouve à quelque 15 kilomètres au sud-est de Los Chiles.
- * Le réseau de communication de l'ARDE opère sous le nom de Compañia Cultivos Experimentales La Union. Il existe des relais à Santa Elena, San Carlos, Irazú et Cerro El Hacha.
- * Il y a dans la ville de Quezada un centre de communication de la contre-révolution connu sous le nom de "Torre Blanca". Une des stations relais de ce centre est installée sur le flanc du volcan Orosí.
- * Le 13 mai 1983, les contre-révolutionnaires Fernando Chamorro Junior et Cesar Aviles ont été "expulsés" par le Gouvernement costa-ricien, mais il ne fait aucun doute qu'ils se trouvent toujours au Costa Rica.

V. DOCUMENTS ANNEXES

1. Rapport adressé par le Major Mario Jara Castro, délégué départemental de San José, guardia de asistencia rural, à Enrique Chacon, vice-ministre de l'intérieur, concernant la remise du véhicule confisqué en même temps que du matériel de radio au dénommé Carlos Maturama Marques, qui a été identifié comme étant un mercenaire agissant pour le compte du groupe qui se donne pour titre : "Alliance démocratique révolutionnaire".
2. Rapport adressé par le Lieutenant-colonel Rodrigo Rivera Saborio, commandant en chef du poste de commandement Nord, au Ministre de la sécurité publique, M. Angel Edmundo Solano, et montrant que l'attaque du poste frontière nicaraguayen a été lancée à partir du territoire costa-ricien.
3. Photocopie du rapport adressé par le Commandant Rodolfo Jimenez Montero, sous-directeur, Renseignement et sûreté, au Colonel Johny Campos, vice-ministre de la sûreté publique, dans lequel il est question de la mise en liberté du dénommé Miguel Bolaños Hunter et des circonstances de son départ du Costa Rica et où l'on peut se rendre compte des capacités opérationnelles dont dispose la Central Intelligence Agency au Costa Rica; et photocopie d'autres documents se rapportant à la même affaire.
4. Déclarations faites par des citoyens costa-riciens devant les autorités de leur pays et confirmant la présence de groupes contre-révolutionnaires sur le territoire costa-ricien, qui est utilisé par ceux-ci pour lancer des attaques contre le territoire nicaraguayen.

Le Gouvernement nicaraguayen présente officieusement les informations qui précèdent dans l'espoir qu'elles contribueront à éclairer les responsables du Gouvernement costa-ricien et les aideront à prendre des mesures qui permettent de normaliser les relations entre les deux pays.

Le Gouvernement nicaraguayen se réserve le droit de présenter, le cas échéant, tous renseignements supplémentaires dont il aurait eu connaissance et qui se rapporteraient à la part prise récemment par des fonctionnaires du Gouvernement costa-ricien aux dernières actions contre-révolutionnaires et notamment aux attaques commises à San Juan del Norte.
